

Demande d'obtention de nouveaux codes pour votre carte d'identité électronique

Grâce à la carte d'identité/de séjour électronique, vous pouvez signer électroniquement un document et prouver votre identité sur internet. Afin d'éviter tout abus (comme pour une carte de banque) ces possibilités sont sécurisées par un code PIN et un code PUK.

Vous ne connaissez plus vos codes ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

-Commandez vous-même directement vos codes via le lien :

<https://www.ibz.rrn.fgov.be/fr/documents-didentite/eid/demande-dun-code-pin/>

-Demandez des nouveaux codes auprès de votre commune par téléphone au 04/267 06 33 ou par sms au 0499/926 976 en indiquant vos nom, prénom et numéro national et e-mail (Si vous disposez d'un e-mail)

Lorsque les nouveaux codes arriveront dans votre commune (au plus tard trois semaines à dater de la commande) vous serez prévenu par courrier ou par e-mail.

Vous devrez vous rendre à votre administration communale (sur RDV pris au 04/267 06 33) pour activer votre code PIN et acquitter le montant de la redevance qui s'élève à 3.00€.